

Séance du 8 septembre 2015

Date de convocation :
3 septembre 2015

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 19
procurations : 0
votants : 19

L'an deux mil quinze, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Nominoë, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: M. Vincent POUESSEL a été élu secrétaire de séance

En préambule à la séance, Monsieur le Maire rappelle l'historique des travaux réalisés à la salle Nominoë, qui est désormais la salle du conseil municipal et la salle des mariages.

◆ 2015 – 08 – 01 – Agenda d'accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose que la commune doit mettre en conformité ses bâtiments avec les exigences de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (loi de 2005).

Elle doit donc déposer avant le 26 septembre 2015 un dossier appelé Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Il est proposé un agenda sur 6 ans pour la mise aux normes de 24 bâtiments pour un budget total estimé à 150.000 €, soit 25.000 € par an. A ce montant doit être ajouté la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville estimée à 48.000 € qui fera l'objet d'un dossier spécifique de réhabilitation.

L'échéancier d'intervention prévoit en priorité des mises aux normes sur les établissements recevant le plus de public, puis ceux réservés à l'hébergement.

Monsieur le Maire précise que cet agenda a été approuvé par la commission des travaux et urbanisme.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cet Agenda d'accessibilité et autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier en Préfecture.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 01 :

Monsieur Vincent POUESSEL s'interroge sur l'éligibilité des travaux présentés à certaines subventions. Il lui est précisé que ces travaux ne peuvent être subventionnés.

◆ **2015 – 08 – 02 – Espaces communs du Lotissement du Pré de la Fontaine**

Monsieur le Maire rappelle que la commission des travaux et Urbanisme a examiné la demande de prise en charge des espaces communs du lotissement "Le Pré de la Fontaine".

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 octobre 2006, avait donné un accord pour la prise en charge de la voirie et des réseaux, les espaces verts restant propriété des co-lotis.

Les résidents du lotissement ont évoqué la prise en charge des espaces verts par la commune, l'entretien étant difficile pour des surfaces parfois très réduites, notamment celles situées le long de la voirie interne et celle boisée à l'est du lotissement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission des travaux et urbanisme, et de maintenir la décision du conseil municipal en date du 10 octobre, pour la prise en charge uniquement de la voirie et des réseaux, les espaces verts restant la propriété des co-lotis.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 02 :

Monsieur Christian GUILLEMOT propose de réfléchir à la possibilité que le lotisseur cède les bandes situées en limite de terrain aux propriétaires.

◆ **2015 – 08 – 03 – Lotissement de la Croizédo : consultation maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose que, la commune étant dorénavant propriétaire des différents terrains en vue de la réalisation d'un lotissement sur le secteur de la Croizédo, la procédure est maintenant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Le maître d'œuvre aura pour missions de préparer le dossier réglementaire Loi sur l'eau, d'établir le dossier d'aménagement et de fournir une estimation des coûts.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le lotissement de la Croizédo.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 03 :

Mesdames Agnès HAVART et Carole BLANCO-HERCELIN soulignent qu'il est temps de lancer ce projet.

A une question de Monsieur Marc KERVICHE, Monsieur le Maire indique que le prix de vente n'est pas encore fixé, car il dépendra du coût global de l'opération. Monsieur Bertrand DANY précise que les coûts se situent aux alentours de 35 € le m² pour des projets de surface comparable. Il ajoute qu'il est effectivement important de retenir la population sur Malestroit, et également de faire venir de jeunes ménages pour éviter la fermeture de classes.

Monsieur Vincent POUESSEL demande s'il y a un intérêt financier à intervenir par tranches. Monsieur Didier QUEVAL, Directeur des services techniques, indique qu'il y a lieu d'attendre l'estimation de l'architecte avant de prendre une décision sur ce point.

A la question de Madame Evelyne GUERRET, Monsieur Didier QUEVAL précise que le délai avant de pouvoir débiter les travaux est d'environ 5 mois.

◆ **2015 – 08 – 04 – Vente de terrains communaux**

(Madame Catherine LELIEVRE, intéressée à l'affaire, étant sortie de la salle)

Monsieur le Maire rappelle qu'un ancien délaissé de terrain à la Gare et le terrain avec maison de garde-barrière peuvent être vendus. La commission des travaux et urbanisme, après avis des Domaines, a fait des propositions de prix de vente.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la vente des biens communaux aux 2 agences immobilières de Malestroit ainsi qu'au Notaire aux prix suivants et autorise Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maître Laroze, notaire à Malestroit :

- Délaissé de la Gare cadastré AW n° 4 pour 2928 m² au prix de 81.900 € net vendeur
- Terrain et ancienne maison du garde-barrière cadastré AW n° 145 pour 1260 m² au prix de 35.000 € net vendeur

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 04 :

Monsieur le Maire souligne que ces emplacements sont prisés pour l'implantation d'activités professionnelles.

Monsieur Christian GUILLEMOT demande à ce que les services techniques entretiennent et mettent en valeur la maisonnette de la Gare.

◆ **2015 – 08 – 05 – Budget principal : décision modificative n°1**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition de 10 actions à 200 € pour le projet de crématorium de La Chapelle-Caro.

Pour effectuer le virement, il est nécessaire de créditer la somme de 2.000 € au compte 261 et donc de voter une décision modificative n°1 au budget principal 2015.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions de Mmes Guerret, Trégouët et de M. Dany), le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 suivante :

Investissement :

Dépenses	261 - Titres de participation	+ 2.000 €
Recettes	021 – Virement de section fonctionnement	+ 2.000 €

Fonctionnement :

Dépenses	023 – Virement vers section investissement	+ 2.000 €
Dépenses	022 – Dépenses imprévues	- 2.000 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 05 :

Néant

◆ **2015 – 08 – 06 – Convention de mise à disposition animateur sportif**

Monsieur le Maire expose que, lors de la dernière séance, le conseil municipal a voté les tarifs de mise à disposition de l'animateur sportif auprès du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public et des associations malestroyennes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de l'animateur sportif auprès du SIGSP et des associations afin de préciser les droits et obligations liés à cette mise à disposition.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 06 :

Néant.

◆ **2015 – 08 – 07 – Subvention exceptionnelle :** versement à l'UCAM pour le forum des associations

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, lors du forum des associations, un tirage au sort est effectué et des bons d'achats sont offerts par la municipalité dans les commerces malestroyens.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 800 € à l'UCAM permettant de remettre les bons d'achats tirés au sort lors du forum des associations.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 08 – 07 :

Néant.

◆ **Informations diverses**

- Nom de rue « Gérard Le Bouquin »

Gérard Le Bouquin a été une grande figure de Malestroit et notamment un ardent défenseur du canal de Nantes à Brest.

L'exécutif a pensé attribuer son nom à la route qui relie l'écluse de Malestroit à l'écluse de la Née. Elle pourrait être dénommée "Promenade Gérard Le Bouquin".

Il sera proposé au conseil municipal de réfléchir à cette proposition. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Madame Evelyne Guerret fait remarquer la vitesse dangereuse sur cette voie, et demande également à ce que le conseil municipal réfléchisse à la sécurisation de ce lieu. Monsieur Yannis Le Brun ajoute que cette voie n'est pas assez large et présente un danger pour les vélos, les piétons et les enfants.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est actuellement menée sur cette zone, notamment pour l'aménagement avec parkings.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Bilan de la saison estivale

Monsieur le Maire souligne que de nombreux touristes sont venus à Malestroit cet été et ont apprécié la beauté et le fleurissement de notre cité. Il remercie le travail réalisé par les élus, le personnel communal, les associations et les malestroyens. Il indique que les commerçants sont satisfaits de la saison.

Il revient également sur les différents évènements et les animations qui sont venus ponctuer l'été.

- Conseil municipal des enfants

Madame Michèle TREGOUET indique que le projet de Conseil municipal des enfants va maintenant pouvoir être lancé. Ce dossier sera suivi par Monsieur Maxime MICHEL, le nouvel éducateur sportif recruté depuis le 1^{er} septembre 2015, qui va prendre contact avec les deux écoles primaires de Malestroit.

Madame Evelyne GUERRET demande à ce que les abords du Groupe Scolaire Paul Gauguin soient nettoyés, car de nombreux glands rendent l'accès dangereux et glissant.

- Recrutement de personnel communal

Monsieur le Maire indique que deux nouveaux agents sont présents depuis le 1^{er} septembre au sein de l'équipe communale : Monsieur Maxime MICHEL, éducateur sportif, et Monsieur Axel Dénécé, apprenti au service espaces verts.

- Bilan du camping

Monsieur Vincent POUSSEL indique que le bilan du camping est très positif cette saison, la fréquentation est en hausse.

Il précise par ailleurs que, suite à des chutes de branches, les arbres vont devoir être expertisés afin de détecter les dangers potentiels.

Monsieur le Maire indique que la commission préfectorale n'a pas encore statué sur la prolongation de l'ouverture après le 15 septembre.

- Foyer logement

Michelle Le Sauter-Le Bel rappelle que les élus sont conviés à l'inauguration du foyer logement qui aura lieu le 26 septembre 2015 à 11h00.

Elle rappelle aussi la date du repas des aînés, qui aura lieu le 14 octobre 2015.